

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)
(Dossier R-3927-2015)*

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) et Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) (collectivement « la **demanderesse** ») demandent à la Régie de l'énergie (la Régie) l'autorisation d'utiliser les principes comptables généralement reconnus des États-Unis comme référentiel comptable aux fins réglementaires à compter du 1^{er} janvier 2015.

La demanderesse identifie six (6) normes américaines ayant un impact potentiel sur la comptabilité réglementaire, soit les normes visant les actifs incorporels (ASC 350), les immobilisations corporelles (ASC 360), les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (ASC 410), les avantages sociaux futurs (ASC 712 et ASC 715) et les frais de recherche et développement (ASC 730).

La demande est soumise en vertu des articles 31(5^o) et 32 de la *Loi de la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation.

La Régie invite les personnes intéressées à participer à l'examen de cette demande à soumettre une demande d'intervention et un budget de participation conformes aux exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie* (le **Règlement**) au plus tard le **9 juin 2015 à 12 h**. La demanderesse pourra commenter ces demandes par écrit au plus tard le **16 juin 2015 à 12 h**. Toute réplique d'une personne intéressée visée par les commentaires de la demanderesse devra être produite avant le **19 juin 2015 à 12 h**.

La Régie précisera ultérieurement les autres modalités de traitement de cette demande.

La demande, les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site Internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca